

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

Arrondissement de  
**Forcalquier**

Canton de  
**Valensole**

Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

**Date de convocation**

28 mars 2024

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur  
Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame  
Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent  
HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT,  
Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON,  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD,  
Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR,  
Madame Nicole VENTEUX.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur  
Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à  
Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à  
Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à  
Madame Josette LAUVERGNIAT.

**Secrétaire de séance :**

Madame Joëlle TEBAR

**OBJET : Adoption du budget primitif 2024 – Commune (M57)****Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

**Vu** les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs  
au vote du budget primitif ;

**Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la  
République ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

**Vu** la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles  
ci-annexée ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et  
les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours  
d'exécution par l'assemblée délibérante.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de  
l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le rapporteur propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et en  
recettes aux sommes suivantes :

✓ **Section d'investissement :** 6 082 034 €

✓ **Section de fonctionnement :** 8 414 724 €

Il demande, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il soit procédé au vote de celui-ci, par nature et chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, par 19 voix pour et 4 oppositions (Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Olivia BURLES, Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES et Monsieur Thierry LATIL) :

**ADOpte** le budget primitif 2024 de la Commune pour les montants de dépenses et recettes suivants :

- ✓ **Section d'investissement :** 6 082 034 €
- ✓ **Section de fonctionnement :** 8 414 724 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

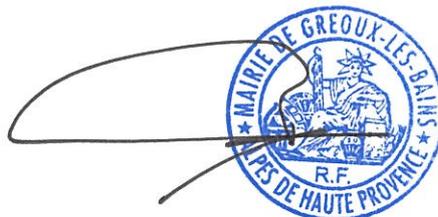
Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 10 avril 2024

Signé,  
Le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le 11 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joëlle Tebar".

Joëlle TEBAR

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 13

Contre : 4

Abstentions : -



Date de convocation : 28/03/2024

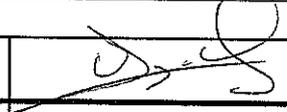
Présenté par Alain ROUX, Adjoint aux Finances (1),  
A MAIRIE DE GREOUX LES BAINS, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL(2), réunie en session ORDINAIRE  
A GREOUX LES BAINS, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).

001. AUDAN Paul , Maire	
002. LAUVERGNIAT Josette ,	
003. ROUX Alain ,	
004. COTTRET Michele ,	
005. MAZZOLENI Raymond ,	
006. TEBAR Joelle ,	
007. BARTOLOTTA Jean-Philippe ,	
008. REINHARD Mirjam ,	
009. LUCAS Pierre ,	
010. HOURS Monisque ,	
011. HOTTIER Laurent ,	
012. SOLDA Mathieu ,	
013. PERRON Anne-Marie ,	
014. BRIFFAUD Michel ,	
015. CASALÉ Danielle ,	
016. DUPUY Jérôme ,	
017. DELAUNAY Anita ,	
018. VENTEUX Nicole ,	
019. BUHLER Swen ,	
020. PIGNONTO GALSBERG Nathalie ,	

Accusé de réception en préfecture  
004-2100004 PIGNONTO GALSBERG Nathalie ,  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>A</b>
021. BLACHERES-ESTEVEES ,		
022. BURLES Olivia ,		
023. LATIL Thierry ,		

Certifié exécutoire par Alain ROUX, Adjoint aux Finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.